

sa onzième session sur les progrès réalisés dans la formulation des propositions concernant une stratégie détaillée pour l'application du Plan d'action de Mar del Plata au cours de la décennie 1991-2000 et d'y donner une évaluation de ces propositions par rapport aux activités des organismes des Nations Unies.

14^e séance plénière
26 mai 1987

1987/8. Ressources minérales : tendance et principaux problèmes

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1985/47, relative aux exploitations minières de petites dimensions, 1985/48, relative aux ressources minérales, et 1985/54, relative à la rationalisation des travaux du Comité des ressources naturelles, toutes trois en date du 25 juillet 1985,

Reconnaissant la contribution effective du secteur des ressources minérales à l'économie des pays en développement,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur les tendances et principaux problèmes dans le domaine des ressources minérales¹¹,

Prenant également acte de la section consacrée aux ressources minérales contenue dans la note du Secrétaire général sur les problèmes concernant les ressources naturelles et l'énergie à examiner au cours des travaux préparatoires du plan à moyen terme de la période 1990-1995¹²,

1. Décide que le Comité des ressources naturelles examinera en priorité, à sa onzième session, la question des ressources minérales, sous réserve des considérations exprimées au paragraphe 3 de la résolution 1985/54 du Conseil;

2. Décide également que, dans le cadre général des ressources minérales, une attention particulière devra être accordée aux exploitations minières de petites dimensions, visées dans la résolution 1985/47 du Conseil;

3. Prie le Secrétaire général d'établir un rapport sur les perspectives des exploitations minières de petites dimensions dans les pays en développement, comme prévu dans la résolution 1985/47;

4. Prie également le Secrétaire général de présenter au Comité, lors de sa onzième session, un rapport sur les tendances et principaux problèmes dans le secteur minier, en accordant une attention particulière aux techniques propres à rentabiliser l'industrie extractive et aux perspectives de la prospection géologique dans les pays en développement, compte dûment tenu de la mise en valeur des minerais industriels.

14^e séance plénière
26 mai 1987

1987/9. Nouvelles techniques, y compris la télédétection, pour l'identification, la prospection et l'évaluation des ressources naturelles

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1985/50 du 25 juillet 1985, relative à l'application de la micro-informatique à la

¹¹ E/C.7/1987/8.

¹² E/C.7/1987/CRP.1, sect. II.

mise en valeur des ressources hydrologiques, énergétiques et minérales,

Rappelant également la résolution 41/65 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1986, sur les principes relatifs à l'observation de la surface terrestre à partir de l'espace,

Conscient qu'en vue d'une utilisation optimale de la télédétection par satellite les pays en développement ont besoin de moyens matériels et d'un meilleur accès aux données grâce à un système d'orientation pour l'information contenant des indications sur les données relatives à la télédétection et sur la manière d'accéder à ces données,

Considérant que les pays en développement ont besoin d'être informés des limites et des possibilités des matériels et des logiciels commerciaux et non commerciaux de traitement numérique des données de télédétection, ainsi que des modalités d'accès à ces systèmes.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé "Application de la micro-informatique à l'évaluation, à la planification et à la mise en valeur des ressources naturelles : hydrologiques, énergétiques et minérales"¹³,

1. Prend acte des conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général¹⁴;

2. Prie le Secrétaire général de préparer, dans les limites des ressources disponibles, une étude de faisabilité sur la mise en place d'un système d'orientation pour l'information indiquant le domaine, la couverture, le type de données et la qualité, précisant comment et auprès de qui obtenir des images et d'autres renseignements pertinents qui pourraient orienter les utilisateurs vers le meilleur moyen de se procurer des données de télédétection et de présenter cette étude au Comité des ressources naturelles à sa onzième session;

3. Prie également le Secrétaire général d'établir, dans les limites des ressources disponibles, une bibliothèque et un système d'orientation sur la télédétection pour fournir aux utilisateurs des indications sur les matériels et logiciels commerciaux et non commerciaux disponibles pour le traitement numérique et l'analyse des données de télédétection;

4. Prie en outre le Secrétaire général de réunir, dans les limites des ressources disponibles, un petit groupe d'experts des systèmes de matériel et logiciel de télédétection pour évaluer dûment les contraintes et les possibilités de ces systèmes et de communiquer au Comité et aux pays utilisateurs, en particulier aux pays en développement, les résultats de cette réunion d'évaluation des techniques.

14^e séance plénière
26 mai 1987

1987/10. Application de la micro-informatique à l'évaluation et à la mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1985/50 du 25 juillet 1985, relative à l'application de la micro-informatique à la

¹³ E/C.7/1987/3.

¹⁴ Ibid., sect. IV